

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 060/2020

Séance du Vendredi 20 novembre 2020

L'an deux mil vingt,
Le vendredi 20 novembre 2020 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 16 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. ROSKOSCHNY Maxime, Mme Justine DURETETE, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Justine DURETTE,
M. Thierry HENNION ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE n'a pas donné procuration.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h23

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CCFL DE RENOUELEMENT DE L'OPERATION « ACTION FRUITS » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020 – 2021.

VU :

La délibération du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant sur la reconduction de l'action intitulée « Action Fruits » pour l'année scolaire 2020-2021 ;

L'« Action Fruits » pour la période 2020-2021 consiste en la dégustation de vingt-deux fruits variés de qualité à raison de deux dégustations par jour dans les classes de l'école Saint Exupéry de la commune d'Haverskerque.

La prise en charge financière des fruits est faite par la Communauté de communes Flandre Lys pour toutes les sections de maternelle ainsi que les structures d'accueil petite enfance du territoire (RAM, multi-accueils, halte-garderie).

Il est précisé dans la convention que les communes sont invitées à s'approvisionner dans la mesure du possible auprès de producteurs locaux et à favoriser l'achat de fruits issus de la filière biologique.

Après avoir entendu le rapport de Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjointe,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(14 voix POUR)

- **AUTORISER** la signature de la convention permettant à la collectivité de bénéficier du financement nécessaire à la distribution, pour l'année scolaire en cours. 36 élèves sont concernés. La communauté de communes participe à hauteur de 198 (cent quatre-vingt-dix-huit) euros, le reste sera à charge de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

